



Paris, le 18 octobre 2016

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ÉCONOMIE
DE L'INDUSTRIE, DE L'ÉNERGIE ET DES TECHNOLOGIES

TÉLÉDOC 792
120, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

Affaire suivie par : A. Dorison
Téléphone : 01 53 18 50 23
Télécopie: 01 53 18 57 15
Mél. : alain.dorison@finances.gouv.fr

**Concours externe et interne, examen professionnel pour le recrutement de
techniciens supérieurs principaux de l'économie et de l'industrie 2016**

Rapport du président du jury

Les concours et examen cités en titre se sont déroulés selon les modalités déterminées par l'arrêté du 6 juin 2013 fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves et la composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux de l'économie et de l'industrie (TSPEI).

L'ouverture de ces recrutements a été autorisée par arrêté ministériel du 17 décembre 2015.

Le nombre de postes offerts était fixé à 27 pour le concours externe, 3 pour le concours interne et 1 pour l'examen professionnel.

1 – Déroulement et bilan quantitatif

203 candidats se sont inscrits au concours externe, 37 candidats se sont inscrits au concours interne. Aucun candidat ne s'est inscrit à l'examen professionnel.

Le jury a été désigné par arrêté du Secrétariat général du 16 février 2016.

Les épreuves écrites se sont déroulées les 4 et 5 avril 2016 ; y ont participé 37 personnes pour le concours externe, et 11 pour le concours interne.

Le jury s'est réuni le 3 mai 2016 pour examiner les résultats des épreuves écrites : 19 candidats ont été déclarés admissibles pour le concours externe, 7 pour le concours interne.

Les épreuves orales se sont déroulées du 6 au 8 juin 2016.

A l'issue de celles-ci, le jury s'est réuni et a déclaré admis :

- au titre du concours externe : 13 candidats (pas de liste complémentaire) ;
- au titre du concours interne : 3 candidats (2 en liste complémentaire) ;

soit au total un peu plus de la moitié seulement des postes offerts.

2 – Bilan qualitatif

S'agissant du concours externe, le nombre de candidats a nettement diminué par rapport à 2015 (203 contre 318), seuls 37 candidats se sont présentés aux épreuves, soit moins également qu'en 2015 (65 présents). Les résultats de l'effort de communication réalisé n'ont donc pas répondu aux objectifs fixés, eu égard aux atouts du corps des TSPEI, qui conduit à des emplois de fonctionnaires effectuant des activités plutôt variées et intéressantes, à des niveaux de rémunération attractifs et correspondant bien aux qualifications requises, et avec des perspectives réelles de promotion. Par ailleurs, le concours n'a permis de pourvoir que la moitié environ des postes offerts, ce qui pénalise bien évidemment les services employeurs.

Cette situation pose la question de l'adaptation des procédures actuelles de recrutement au public visé : les épreuves écrites apparaissent vraisemblablement trop académiques par rapport au vivier de candidats visé et n'ont peut-être pas toute leur utilité dans la mesure où il est exigé un niveau de formation scientifique ou technique à bac + 2.

Dès lors, une évolution sensible des modalités du concours devrait être envisagée, en s'inspirant en particulier de celles en vigueur pour les ingénieurs de l'industrie et des mines (sélection sur dossier puis entretien).

En ce qui concerne le concours interne, on a noté la proportion élevée habituelle de techniciens supérieurs de la filière « équipement » exerçant, au sein des DREAL, des fonctions d'inspecteur des installations classées.

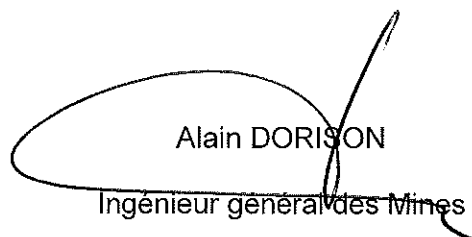
Pour les deux concours, le jury a eu la satisfaction d'auditionner quelques excellents candidats, dont certains en provenance de directions de Bercy (DGCCRF, DGDDI). D'une manière générale, les candidats ont semblé mieux informés des métiers exercés par les TSPEI.

Le concours s'est déroulé dans d'excellentes conditions, aussi bien du point de vue de son organisation que des conditions matérielles des épreuves.

Les concours et examen cités en titre se sont déroulés selon les modalités déterminées par l'arrêté du 6 juin 2013 fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves et la composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux de l'économie et de l'industrie (TSPEI).

L'ouverture de ces recrutements a été autorisée par arrêté ministériel du 17 décembre 2015.

Le nombre de postes offerts était fixé à 27 pour le concours externe, 3 pour le concours interne et 1 pour l'examen professionnel.


Alain DORISON
Ingénieur général des Mines